



> Demande d'autorisation de stage à l'étranger

Pays



En zone :

Verte



Jaune



Orange



Rouge



Justification de cette demande

Cadre réservé à l'administration

Demande déposée le :

Avis : Défavorable

Favorable

Commentaires :

Autorisation de stage à l'étranger délivrée par :
Vice Présidence aux relations internationales

Attestation

Je soussigné(e) (n° étudiant :),
déclare avoir été informé(e) par l'Université de Nîmes, des risques encourus et maintenir en toute connaissance de cause ma demande d'autorisation de stage à destination de :

....., du au

J'ai pris connaissance que l'autorisation de l'Université n'est valable que pour la destination précise de mon lieu de stage. Tout déplacement personnel en dehors de cette destination sera sous ma responsabilité. En cas de basculement en zone «rouge», je m'engage à mettre fin immédiatement à mon stage.

Fait le :

Signature de l'étudiant
(Précédée de la mention lu et approuvé)



> Procédure de stage à l'étranger

Le Bureau d'Aide à l'Information et à l'Insertion professionnelle porte à votre connaissance les Procédures à suivre pour tout départ en stage conventionné à l'Étranger.

A) Avant le départ :

1. Consultation des rubriques Conseils aux voyageurs et Conseils par pays

Même si l'ensemble des items abordés doivent être consultés, une attention toute particulière est à apporter sur les onglets « Dernière minute », « Sécurité », « Sécurité sanitaire » et « Transport ».

www.diplomatie.gouv.fr

2. Constitution de votre dossier de stage avec :

- La demande d'autorisation de stage à l'étranger, complétée et signée.
- Les 3 exemplaires de la convention de stage à l'étranger complétée et signée par l'ensemble des co-contractants.
- La copie de l'attestation de la carte Vitale.
- l'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la période du stage.
- l'attestation d'assurance rapatriement.
- le coupon ci-dessous.

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Après accord et signature de votre convention de stage, le ba2ip vous engage fortement à vous inscrire sur le site Ariane du Ministère des Affaires Étrangères.

- pour :
- Recevoir des recommandations de sécurité par SMS ou courriels si la situation dans le pays le justifie.
 - Être contacté en cas de crise votre pays de destination.
 - La personne contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin.

B) Pendant votre séjour.

Il est conseillé de consulter régulièrement les différents onglets de la fiche pays sur le site www.diplomatie.gouv.fr et de vous conformer aux recommandations mentionnées ou envoyées par le Ministère des Affaires Étrangères via le site Ariane.

Je soussigné(e) :

Inscrit(e) en :

N° d'étudiant(e)

Certifie avoir pris connaissance de la note d'information sur LA PROCÉDURE DE STAGE À L'ÉTRANGER

Fait à :

Signature :

Le :